



DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention: /

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 17 janvier 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, MA THEBAUD, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, S.PUYO, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F.MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE),

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Objet :
**Réforme des
rythmes scolaires
- retour à la
semaine des 4
jours à compter
de la rentrée
2018-2019 -
Approbation du
PETD 2018-2021**

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose que depuis la rentrée scolaire 2014, la réforme des rythmes scolaires est appliquée par la mise en place d'une semaine scolaire de 24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, soit 4 jours et demi.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, donne la possibilité aux Communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire mise en place à la rentrée 2014 dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Afin d'appréhender au mieux les besoins des familles, un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves en septembre 2017 mettant en évidence une volonté de revenir à la semaine des 4 jours.

Dans la perspective de l'éventuel retour à la semaine de 4 jours, un travail a été mené en vue de proposer une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire. Celle-ci a été présentée en commission des « Affaires Scolaires

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Jeunesse » le 11 janvier 2018 et a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Les conseils d'écoles ont été également consultés comme suit :

- Ecole Jean Baptiste Lanusse le 15 janvier : avis favorable
- Ecole Joliot Curie le 16 janvier : avis favorable
- Ecole Paul Langevin le 16 janvier : avis favorable
- Ecole Jean Abbadie le 18 janvier : avis favorable
- Ecole Elisa Lassalle le 19 janvier : avis favorable

Dés lors, au vu de ces différentes consultations, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Cette modification du temps scolaire implique de revoir le Projet Educatif Territorial (PEDT) approuvé en 2017 pour la période 2017-2020.

Pour mémoire, le PEDT a pour objectif de permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner sur un territoire leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, aspirations et besoins de l'enfant. Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque enfant un parcours de cohérence et de qualité avant, pendant et après l'école.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un nouveau PEDT tel que présenté en annexe pour la période de 2018-2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré,

Décide un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine pour les 5 écoles publiques boucalaises,

Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN),

Approuve le PEDT correspondant pour la période 2018-2021,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du PEDT avec les différents partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale).



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/01/2018

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 24 janvier 2018

Le Maire,

Francis GONZALEZ

